



Présidence : Yougoslavie

375ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 27 novembre 2002

Ouverture : 10 h 15
Suspension : 12 h 45
Reprise : 12 h 46
Suspension : 12 h 50
Reprise : 15 h 45
Clôture : 17 h 25

2. Présidence : M. B. Milinkovic

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

Projet de décision sur la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité :
Portugal, Biélorussie, Fédération de Russie, Canada, Italie, Arménie, Turquie, Suisse,
Royaume-Uni, Irlande, Présidence

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : EXPOSE D'UN REPRESENTANT DU PACTE DE
STABILITE/BUREAU REGIONAL D'ECHANGE
D'INFORMATIONS DU PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
(PNUD)

Représentant du Pacte de stabilité/Bureau régional d'échange d'informations
du PNUD (FSC.DEL/620/02/Add.1), Présidence, Norvège, Suisse

Point 4 de l'ordre du jour : CONTRIBUTION DU FCS A LA DECLARATION
DU CONSEIL MINISTERIEL ET LETTRE DU
PRESIDENT DU FCS AU PRESIDENT EN
EXERCICE

Présidence, Portugal, Pays-Bas, Danemark-Union européenne, Canada,
Fédération de Russie, Grèce, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, Italie,
Etats-Unis d'Amérique, République tchèque, Luxembourg, Turquie, Espagne,
Norvège, Irlande, Allemagne, Arménie, Finlande, Suède, France, Autriche,
Biélorussie, Slovaquie

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'ETOFFEMENT DU
QUESTIONNAIRE SUR LE CODE DE CONDUITE

Présidence

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la
Décision No 16/02 (FSC.DEC/16/02) sur l'étoffement du questionnaire sur le
Code de conduite ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent
journal.

Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA
TREIZIEME REUNION ANNUELLE
D'EVALUATION DE L'APPLICATION

Présidence

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la
Décision No 17/02 (FSC.DEC/17/02) sur les dates et le lieu de la treizième
Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est
joint en annexe au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE RISQUE SECURITAIRE LIE A
LA PRESENCE, DANS L'ESPACE DE L'OSCE, DE
STOCKS DE MUNITIONS ET D'EXPLOSIFS
EXCEDENTAIRES OU EN ATTENTE DE
DESTRUCTION DESTINES AUX ARMEMENTS
CONVENTIONNELS

Présidence

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la
Décision No 18/02 (FSC.DEC/18/02) sur le risque sécuritaire lié à la présence,
dans l'espace de l'OSCE, de stocks de munitions et d'explosifs excédentaires
ou en attente de destruction destinés aux armements conventionnels ; le texte
de cette décision est joint en annexe au présent journal.

France

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Informations récentes sur l'élaboration du guide des meilleures pratiques en matière d'armes légères et de petit calibre* : Centre de prévention des conflits, Présidence
- b) *Décision sur des avis d'experts sur la mise en oeuvre de la Section V du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre* :

La Présidence a fait savoir que la procédure d'approbation tacite concernant la décision sur des avis d'experts sur la mise en oeuvre de la Section V du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre n'a fait l'objet d'aucune objection (voir FSC.DEC/15/02 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal).

4. Prochaine séance :

Mercredi 11 décembre 2002 à 10 heures, Grosser Redoutensaal